



Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration  
Etat-major spécial coronavirus

Rathausgasse 1  
Case postale  
3000 Berne 8  
www.be.ch/dssi

---

Aux parents et aux personnes détenant l'autorité parentale

Berne, le 15 janvier 2022

## **Réintroduction des dépistages en série dans les écoles en 2022**

Mesdames, Messieurs,

Le canton de Berne a adapté une nouvelle fois la procédure à suivre en cas d'infection au coronavirus en milieu scolaire en se fondant sur les dernières connaissances scientifiques et l'évolution de la pandémie.

**Il est toujours important de réagir rapidement.**

Si le test de votre enfant se révèle positif au coronavirus (SARS-CoV-2), **signalez-le au plus vite à l'école (au personnel enseignant ou à la direction).**

**Dès 2022, les écoles ont la possibilité de réintroduire les dépistages en série.**

**Les nouvelles mesures sont les suivantes :**

### **A. Écoles qui effectuent des dépistages en série**

**Si 1 à 3 cas positifs sont détectés dans une classe**, il n'y a pas besoin d'observer de mesures supplémentaires dans la classe, puisque des dépistages en série sont effectués chaque semaine.

**À partir de 4 cas positifs dans une classe**, une quarantaine est ordonnée pour toute la classe. Les dépistages ne sont alors plus nécessaires

### **B. Écoles qui n'effectuent pas de dépistage en série**

**Si un seul cas positif est détecté dans une classe**, aucune mesure supplémentaire n'est nécessaire dans l'école étant donné que le corps enseignant et les élèves à partir de la 3H sont tenus de porter un masque.

**Dès que 2 cas positifs sont détectés dans une classe en l'espace de 5 jours**, tous les élèves de la classe ainsi que leurs enseignantes et enseignants doivent se soumettre à un dépistage obligatoire à l'école (test PCR individuel par prélèvement salivaire). Cette règle vaut aussi pour les enfants des classes enfantines. Nous recommandons vivement aux personnes vaccinées (primovaccination ou rappel vaccinal) ou guéries depuis moins de 4 mois de participer également aux dépistages car elles peuvent tout de même transmettre le virus. Ces personnes restent toutefois exemptées des mesures de quarantaine. Celles qui sont guéries depuis moins de 6 semaines n'ont pas besoin de se faire tester.

Dans la mesure du possible, les tests doivent être effectués à l'école durant les heures de cours. En raison du nombre élevé de cas, il se peut toutefois que des dépistages aient lieu durant des après-midis de congé.

Les élèves ne doivent pas attendre le résultat du test chez eux et peuvent continuer à fréquenter l'école normalement, **sauf s'ils présentent des symptômes**.

**À partir de 4 cas positifs dans une classe**, une quarantaine est ordonnée pour toute la classe. Les dépistages ne sont alors plus nécessaires.

### **Réduction des contacts à l'école en période de flambée**

Pendant une flambée (dès que 2 cas positifs sont détectés dans une classe en l'espace de 5 jours) et jusqu'à la fin du dépistage, nous recommandons aux élèves de réduire autant que possible leurs contacts en dehors de l'école afin de stopper la propagation du virus (renoncer aux entraînements sportifs, aux répétitions de chorales ou de sociétés de musique, etc.). Il est en outre impératif d'éviter tout contact avec des personnes vulnérables (p. ex. dans les établissements médico-sociaux, etc.).

## **Foire aux questions**

- **Qu'entend-on par « test obligatoire » ?**

Dès que 2 cas positifs sont détectés dans une classe en l'espace de 5 jours le Service du médecin cantonal (SMC) ordonne un test obligatoire (tests individuels) pour l'ensemble de la classe. Cette procédure permet de détecter et d'isoler rapidement d'autres élèves infectés. Celles et ceux dont le test est négatif peuvent continuer à fréquenter l'école (le port du masque étant obligatoire à partir de la 3H). C'est en effet la seule façon d'éviter autant que possible des mises en quarantaine de classes entières.

Quand un élève ou ses parents refusent de se faire tester, le risque de contamination et de transmission à d'autres enfants ne peut pas être exclu. Dès lors, le canton place l'enfant concerné en quarantaine durant 5 jours. Cette période commence à compter du dernier jour durant lequel l'enfant en question a été en contact avec un cas positif à l'école. Pendant une flambée de ce genre, un contact normal dans le contexte scolaire suffit pour être considéré comme un contact avec risque d'infection.

Les personnes qui ont été vaccinées (primovaccination ou rappel vaccinal) ou ont guéri d'une infection au SARS-CoV-2 il y a moins de 4 mois sont exemptées des mesures de quarantaine. Nous vous demandons dans tous les cas de vous enregistrer également pour le dépistage afin que nous disposions des listes de classes complètes. Veuillez informer la direction de l'école ou l'équipe de dépistage si votre enfant est guéri ou a été vacciné au cours des quatre derniers mois.

- **Comment et à quel moment est-on informé qu'un test obligatoire va être pratiqué ?**  
Vous serez informés par l'école de la mise en place de tests obligatoire. Vous recevrez en outre des informations de l'équipe de dépistage et devrez ensuite saisir sur votre téléphone portable les données personnelles de votre enfant pour que les tests puissent être effectués correctement.

- **Quels types de tests sont utilisés ?**

Les tests consistent toujours en des prélèvements salivaires (avec une solution saline). Ils sont effectués pendant les heures de cours.

- **Que se passe-t-il ensuite ?**

Une équipe de test mobile se rend à l'école pour récupérer les prélèvements. Les élèves continuent à fréquenter l'école et ne doivent plus attendre le résultat du test chez eux. Ce dernier vous sera communiqué directement par SMS.

Si votre enfant est testé positif : vous devez aller chercher votre enfant à l'école le plus rapidement possible. Il devra être placé en isolement durant 5 jours. Le service de traçage des contacts prendra contact avec vous.

Nous vous prions de bien vouloir informer rapidement un membre du personnel enseignant de la situation, afin que l'école sache que votre enfant doit rester 5 jours en isolement.

Si votre enfant est testé négatif : votre enfant peut continuer d'aller à l'école.

- **De quelle manière les résultats sont-ils communiqués ?**

Les parents doivent enregistrer leur enfant au dépistage via leur téléphone portable (voir ci-dessus). Les résultats leur sont ensuite communiqués personnellement par SMS.

Le SMC informe la direction de l'école du nombre total de tests positifs et négatifs.

- **Quels sont les coûts de ces tests ?**

Les tests sont gratuits.

**Que se passe-t-il lorsqu'une quarantaine est ordonnée pour une classe ?**

À partir de 4 cas positifs dans une classe, une quarantaine est ordonnée pour toute la classe. Vous recevrez alors personnellement un ordre de mise en quarantaine de la part du SMC pour votre enfant ainsi que toutes les informations correspondantes.

- **Nous vous prions à vous et à vos enfants de vous faire vacciner.**

La vaccination est recommandée pour toutes les personnes à partir de l'âge de 12 ans. La vaccination contre le COVID-19 est recommandé aux enfants de 5 à 11 ans dont les parents ou les détenteurs de l'autorité parentale souhaitent qu'ils soient vaccinés après une évaluation individuelle du rapport bénéfice-risque. Il y a encore suffisamment de rendez-vous et de créneaux disponibles sans rendez-vous.

Pour de plus amples renseignements :

**En 24 langues :**

<https://www.gsi.be.ch/fr/start/themen/coronavirus/impfen/mehrsprachige-informationen-zur-impfung.html>



**Témoignages en plusieurs langues :**

<https://www.migesplus.ch/fr/publications/temoignages-en-faveur-de-la-vaccination-covid-19>



**Informations générales en plusieurs langues :**

<https://www.bern.ch/themen/auslanderinnen-und-auslander/informationen-in-anderen-sprachen-other-languages>



Nous remercions l'Office scolaire de la ville de Berne, auteur de ce récapitulatif, de nous avoir aimablement autorisés à l'utiliser.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Dr. phil. Andreas M. Walker

Responsable  
de l'Etat-major spécial coronavirus

